



COPIE DE RÉSOLUTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 6 OCTOBRE 2020 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPPELLE, LYNN NOËL, SYLVAIN LA FRANCE, HENRI CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

2020-10-204 DÉPÔT POUR PERMIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu à la majorité

QU'un dépôt de garantie minimum de 100 \$ et maximum de 300 \$ au dépôt de toutes demandes de permis de construction, rénovation et démolition pour la gestion des déchets et que ce montant déposé sera remboursable avec billet de pesée à l'appui.

Lynn Noël enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2020-10-204 DEPOSIT FOR BUILDING, RENOVATION AND DEMOLITION PERMITS

IT IS PROPOSED by Sylvain La France
SECONDED by Henri Chamberlain
And resolved at the majority;

THAT a minimum-security deposit of \$100 and a maximum of \$300 at the filing of all applications for construction, renovation and demolition permits for waste management and that this amount deposited will be refundable with weigh-in ticket.

Lynn Noël record his dissidence.

CARRIED

Copie certifiée conforme,
Ce 7 octobre 2020

Pierre Vaillancourt, DMA,
Directeur Général / Secrétaire-Trésorier